| Informations de base | |
|---|---|
| **2020/2076(INI)**<br>INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe<br>**Subject**<br>3.40 Politique industrielle | |

## Acteurs principaux

Parlement européen

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| ITRE Industrie, recherche et énergie | CALENDA Carlo (S&D) | 19/11/2019 |
| | Rapporteur(e) fictif/fictive<br>BERENDSEN Tom (EPP)<br>GRUDLER Christophe (Renew)<br>BLOSS Michael (Greens/EFA)<br>TOBISZOWSKI Grzegorz (ECR)<br>BORCHIA Paolo (ID)<br>BOTENGA Marc (GUE/NGL) | |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| INTA Commerce international | BUCHHEIT Markus (ID) | 19/02/2020 |
| EMPL Emploi et affaires sociales | CAÑAS Jordi (Renew) | 21/01/2020 |
| ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée) | LANCINI Danilo Oscar (ID) | 08/05/2020 |
| IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs | BIELAN Adam (ECR) | 13/05/2020 |
| REGI Développement régional | PENKOVA Tsvetelina (S&D) | 05/12/2019 |
| | | |

| | | |
|---|---|---|
| PECH Pêche | Président au nom de la commission KARLESKIND Pierre (Renew) | 12/06/2020 |
| JURI Affaires juridiques | LEBRETON Gilles (ID) | 09/01/2020 |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 27/05/2020 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 27/05/2020 | Annonce en plénière de la saisine des commissions associées | | |
| 16/10/2020 | Vote en commission | | |
| 22/10/2020 | Dépôt du rapport de la commission | A9-0197/2020 | Résumé |
| 23/11/2020 | Débat en plénière |  | |
| 25/11/2020 | Décision du Parlement | T9-0321/2020 | Résumé |
| 25/11/2020 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 26/11/2020 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2020/2076(INI) |
| **Type de procédure** | INI - Procédure d'initiative |
| **Sous-type de procédure** | Rapport d'initiative |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 55 |
| **Autre base juridique** | Règlement du Parlement EP 165 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | ITRE/9/02127 |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE650.700 | 26/05/2020 | |
| Avis de la commission | INTA | PE650.380 | 26/06/2020 | |
| Amendements déposés en commission | | PE653.874 | 30/06/2020 | |
| Amendements déposés en commission | | PE653.877 | 30/06/2020 | |
| Amendements déposés en commission | | PE653.982 | 30/06/2020 | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Avis de la commission | EMPL | PE652.607 | 16/07/2020 | |
| Avis de la commission | IMCO | PE652.383 | 03/09/2020 | |
| Avis de la commission | REGI | PE652.349 | 09/09/2020 | |
| Avis de la commission | ENVI | PE652.353 | 17/09/2020 | |
| Avis de la commission | JURI | PE652.430 | 24/09/2020 | |
| Avis spécifique | PECH | PE658.847 | 07/10/2020 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A9-0197/2020 | 22/10/2020 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0321/2020 | 25/11/2020 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | SP(2021)129 | 02/06/2021 | |

# Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe

2020/2076(INI) - 22/10/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Carlo CALENDA (S&D, IT) sur une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.

Le rapport souligne que l'Union européenne a besoin d'une nouvelle stratégie industrielle conforme à l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard, en vue de soutenir la double transition écologique et numérique tout en maintenant et en créant des emplois de qualité. La stratégie devrait également renforcer le leadership mondial de l'Europe et réduire la dépendance de l'Union à l'égard d'autres parties du monde dans les chaînes de valeur stratégiques en évitant la délocalisation des industries européennes tout en préservant un marché ouvert.

Cette stratégie actualisée devrait prendre en considération deux phases principales et interdépendantes: l'une axée sur la consolidation de l'emploi, la reprise de la production et son adaptation à l'après-COVID, et la seconde sur la reconstruction et la transformation.

***Phase de relance***

Les députés considèrent l'initiative Next Generation EU comme le pilier de la première phase de la reprise industrielle de l'Union après la COVID-19. Ils invitent la Commission à veiller à la mise en œuvre rapide du fonds et demandent que le Parlement soit pleinement associé au processus décisionnel et de mise en œuvre,

Pour une concentration efficace des 750 milliards d'euros en début de période, Next Generation EU devrait :

- prévoir des objectifs en matière d'investissements sociaux, durables et numériques;

- viser particulièrement les PME, qui ont été les plus durement touchées par la crise de la COVID-19, et soutenir leur accès au financement;

- tenir compte des spécificités des États membres, qui ont été touchés par la crise de diverses manières;

- répartir l'aide financière entre les différents écosystèmes industriels en veillant à soutenir les entreprises qui contribuent à la croissance à long terme qui ont un fort potentiel de relance de l'économie;

- soutenir les régimes fiscaux nationaux qui encouragent les prises de participation du secteur privé et permettent aux entreprises de convertir en fonds propres une partie de ses prêts;

- donner la préférence aux entreprises qui s'engagent en faveur de la transparence, assurent la visibilité du financement de l'Union, et mettent en place des systèmes encourageant la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Le rapport a salué les mesures prises par l'Union pour aider les États membres à financer les dispositifs de chômage partiel et à préserver l'emploi pendant la crise de la COVID. Les députés ont toutefois souligné que les aides d'État ne devraient être accordées qu'aux entreprises confrontées aux effets immédiats de la pandémie et que l'assouplissement des règles relatives aux aides d'État devrait être limité dans le temps.

Les écosystèmes productifs particulièrement touchés par les conséquences du coronavirus - par exemple l'industrie automobile, le tourisme, l'aviation, la sidérurgie et la métallurgie - devraient bénéficier d'une part plus importante des aides non remboursables et d'une période plus longue sous le régime spécial des aides d'État.

La Commission est invitée à soutenir les programmes européens et nationaux encourageant l'augmentation des capitaux propres des entreprises et à faciliter la relance.

*Phase de transformation et de reconstruction*

Les députés estiment nécessaire que le Fonds pour la relance soit maintenu sous la forme d'un Fonds de reconstruction et de transformation pour accompagner la transition environnementale et numérique tout en renforçant la compétitivité à long terme et la résilience de la société et de l' économie. Le Fonds pour une transition juste serait un outil majeur pour faciliter cette double transition.

La Commission est invitée à stimuler la demande intérieure et la croissance à long terme de l'Union en attirant davantage d'investissements, tant publics que privés, dans la recherche et l'innovation, dans le développement de nouvelles technologies durables et numériques, y compris dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre, dans de nouveaux réseaux et projets d'infrastructures compatibles avec les objectifs du pacte vert pour l' Europe, dans l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources et dans l'économie circulaire.

Soulignant le rôle essentiel du secteur numérique dans la transformation du secteur industriel, les députés ont invité la Commission à mettre en place un environnement unique européen du numérique et des données.

La Commission est également invitée à i) adopter une approche claire de la définition du marché pour les affaires de concurrence dans les différents secteurs industriels, ii) revoir les règles antitrust de l'Union, iii) évaluer régulièrement la compétitivité des différents secteurs de l'industrie de l'Union par rapport à ses principaux concurrents mondiaux, et iv) agir rapidement si des ajustements des règles européennes s'imposent.

*Contexte international*

Les députés ont demandé d'inclure dans le plan de relance des mesures concrètes visant à attirer les industries en Europe, à accroître la relocalisation et la diversification des industries européennes en ce qui concerne leur importance stratégique et, du point de vue de la neutralité climatique, à raccourcir et à diversifier les chaînes d'approvisionnement.

Reconnaissant que la crise de la COVID-19 risque de conduire à une montée du nationalisme et du protectionnisme économique, les députés ont invité la Commission à :

- défendre un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, qui i) soit compatible avec les efforts mondiaux visant à mettre un frein au changement climatique et à la perte de biodiversité ainsi qu'avec les normes environnementales et sociales élevées de l'Union, ii) améliore l'accès des entreprises européennes aux marchés internationaux et iii) empêche les acteurs internationaux puissants d'abuser de leur pouvoir de marché;

- proposer immédiatement une interdiction temporaire des rachats d'entreprises européennes de secteurs stratégiques par des entreprises publiques ou liées à un gouvernement de pays tiers;

- réfléchir à la réciprocité dans l'accès au marché et à renforcer le cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers (IDE) de l'Union.

# Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe

2020/2076(INI) - 25/11/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 486 voix pour, 109 contre et 102 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.

Les députés ont souligné que l'Union européenne avait besoin d'une nouvelle stratégie industrielle conforme à l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard, en vue de soutenir la double transition écologique et numérique tout en maintenant et en créant des emplois de qualité.

La stratégie devrait créer les conditions d'une croissance à long terme, mobiliser les ressources financières adéquates, y compris des mesures de relance, concrétiser le pacte vert pour l'Europe, renforcer le leadership mondial de l'Europe et réduire la dépendance de l'Union à l'égard d'autres parties du monde dans les chaînes de valeur stratégiques en évitant la délocalisation des industries européennes tout en préservant un marché ouvert.

Cette stratégie actualisée devrait prendre en considération deux phases principales et interdépendantes: l'une axée sur la consolidation de l'emploi, la reprise de la production et son adaptation à l'après-COVID, et la seconde sur la reconstruction et la transformation de l'industrie européenne, en poursuivant les objectifs de la double transition et en renforçant la souveraineté et l'autonomie stratégique de l'UE.

***Phase de relance***

Les députés considèrent l'initiative Next Generation EU comme le pilier de la première phase de la reprise industrielle de l'Union après la COVID-19. Ils invitent la Commission à veiller à la mise en œuvre rapide du fonds et demandent que le Parlement soit pleinement associé au processus décisionnel et de mise en œuvre,

Pour une concentration efficace des 750 milliards d'euros en début de période, Next Generation EU devrait :

- prévoir des objectifs en matière d'investissements sociaux, durables et numériques;

- viser particulièrement les PME, qui ont été les plus durement touchées par la crise de la COVID-19, et soutenir leur accès au financement;

- tenir compte des spécificités des États membres, qui ont été touchés par la crise de diverses manières;

- répartir l'aide financière entre les différents écosystèmes industriels en veillant à soutenir les entreprises qui contribuent à la croissance à long terme qui ont un fort potentiel de relance de l'économie;

- soutenir les régimes fiscaux nationaux qui encouragent les prises de participation du secteur privé et permettent aux entreprises de convertir en fonds propres une partie de ses prêts;

- donner la préférence aux entreprises qui s'engagent en faveur de la transparence, assurent la visibilité du financement de l'Union, et mettent en place des systèmes encourageant la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Le Parlement a salué les mesures prises par l'Union pour aider les États membres à financer les dispositifs de chômage partiel et à préserver l'emploi pendant la crise de la COVID. Les députés ont toutefois souligné que les aides d'État ne devraient être accordées qu'aux entreprises confrontées aux effets immédiats de la pandémie et que l'assouplissement des règles relatives aux aides d'État devrait être limité dans le temps.

Les écosystèmes productifs particulièrement touchés par les conséquences du coronavirus - par exemple l'industrie automobile, le tourisme, l'aviation, la sidérurgie et la métallurgie - devraient bénéficier d'une part plus importante des aides non remboursables et d'une période plus longue sous le régime spécial des aides d'État.

La Commission est invitée à soutenir les programmes européens et nationaux encourageant l'augmentation des capitaux propres des entreprises et à faciliter la relance.

***Phase de transformation et de reconstruction***

Les députés estiment nécessaire que le Fonds pour la relance soit maintenu sous la forme d'un Fonds de reconstruction et de transformation pour accompagner la transition environnementale et numérique tout en renforçant la compétitivité à long terme et la résilience de la société et de l'économie. La nouvelle stratégie devrait contenir un socle social solide, aborder les conséquences sociales du changement structurel et aider les régions durement touchées à entreprendre la relance économique et sociale. Le Fonds pour une transition juste serait un outil majeur pour faciliter cette la transition.

Les députés ont souligné la nécessité d'accorder la priorité aux investissements dans les secteurs industriels qui revêtent une importance vitale l'autonomie stratégique de l'UE, comme la sécurité, la défense, les technologies liées au climat, la souveraineté alimentaire et la santé. Ils ont réaffirmé en particulier l'importance de l' industrie pharmaceutique pour soutenir la réactivité et la préparation des systèmes de santé pour faire face aux défis futurs, notamment aux pandémies.

La Commission est invitée à stimuler la demande intérieure et la croissance à long terme de l'Union en attirant davantage d'investissements, tant publics que privés, dans la recherche et l'innovation, dans le développement de nouvelles technologies durables et numériques, y compris dans les industries à forte intensité de main-d' œuvre, dans de nouveaux réseaux et projets d'infrastructures compatibles avec les objectifs du pacte vert pour l'Europe, dans l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources et dans l'économie circulaire.

Soulignant le rôle essentiel du secteur numérique dans la transformation du secteur industriel, les députés ont invité la Commission à mettre en place un environnement unique européen du numérique et des données.

La Commission est également invitée à i) adopter une approche claire de la définition du marché pour les affaires de concurrence dans les différents secteurs industriels, ii) revoir les règles antitrust de l'Union, iii) évaluer régulièrement la compétitivité des différents secteurs de l'industrie de l'Union par rapport à ses principaux concurrents mondiaux, et iv) agir rapidement si des ajustements des règles européennes s'imposent.

***Contexte international***

Les députés ont demandé d'inclure dans le plan de relance des mesures concrètes visant à attirer les industries en Europe, à accroître la relocalisation et la diversification des industries européennes en ce qui concerne leur importance stratégique et, du point de vue de la neutralité climatique, à raccourcir et à diversifier les chaînes d'approvisionnement.

Reconnaissant que la crise de la COVID-19 risque de conduire à une montée du nationalisme et du protectionnisme économique, les députés ont invité la Commission à :

- défendre un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, qui i) soit compatible avec les efforts mondiaux visant à mettre un frein au changement climatique et à la perte de biodiversité ainsi qu'avec les normes environnementales et sociales élevées de l'Union, ii) améliore l'accès des entreprises européennes aux marchés internationaux et iii) empêche les acteurs internationaux puissants d'abuser de leur pouvoir de marché;

- proposer immédiatement une interdiction temporaire des rachats d'entreprises européennes de secteurs stratégiques par des entreprises publiques ou liées à un gouvernement de pays tiers;

- réfléchir à la réciprocité dans l'accès au marché et à renforcer le cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers (IDE) de l'Union.

La Commission est appelée à maintenir et à développer un système européen de propriété intellectuelle de premier ordre en encourageant des mécanismes d'incitation et de récompense dans le secteur de la recherche et du développement afin d'attirer des investissements en faveur du développement de l'innovation future au profit de la société.